

MAIRIE
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON DE DOMONT

ARRETE
Portant modification du Comité Social Territorial placé auprès de la
Collectivité du Plessis-Bouchard

Le Maire de la commune du Plessis-Bouchard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements,
Vu la délibération du 12 avril 2022 fixant le nombre des représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du CT,
Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial en date du 8 décembre 2022,
Vu l'arrêté du 6 février 2023 portant constitution du Comité Social Territorial placé auprès de la Collectivité du Plessis Bouchard suite aux élections professionnels du 8 décembre 2022
Vu les démissions présentées par plusieurs membres représentants de la collectivité et du personnel,

ARRETE

La composition du comité social territorial placé auprès de la Collectivité du Plessis-Bouchard s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité:

Titulaires :

M. LAMBERT MOTTE Gérard, Maire et Président du CST
Mme CARTIER Sylvie, Adjointe au Maire
M. LE BEL Pierre, Adjoint au Maire
Mme JÉZÉQUEL Marie-Pierre, Adjointe au Maire
Mme DERCY Mylène, Adjointe au Maire

Suppléants :

M. DERVEAUX Pierre, Adjoint au Maire
Mme BOUZNAD Laurence, Conseillère Municipale
Mme BARCLAIS Carmen, Conseillère Municipale
Mme LEFEBVRE Séverine, Conseillère Municipale
M. JOURNO Raoul, Adjoint au Maire

Représentants du personnel :

Titulaires :

M. ADAMO Frédéric, Brigadier-Chef Principal
M. LOGEON Bernard, Brigadier-Chef Principal
Mme BURBAUD Ketty, Educatrice de Jeunes Enfants
Mme CALLEGARI Mélissa, Adjoint Administratif
Mme LANGLOIS Emilie, Educatrice de Jeunes Enfants

Suppléants :

Mme PALCY Karine, Adjoint Administratif
Mme CAILLIER Stéphanie, Auxiliaire de Puériculture de Classe normale
Mme BIBELRHACH Souade, Assistante Maternelle
M. PELLETIER Ludovic, Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
M. AUVRE Gilles, Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Fait au Plessis-Bouchard, le 23 octobre 2023



Le Maire,
Vice-Président du Conseil Départemental


Gérard LAMBERT-MOTTE

Le Maire,

• Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

• Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (article 9) (J.O. du 03.12.83) modifiant le décret n° 65-25 du 11.01.65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (article 1 - al. 6) le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Celui-ci peut être saisi directement par l'intermédiaire de l'application Télérecours citoyens à l'adresse : www.telerecours.fr.